

GUIDE DESTINE A L'INGENIEUR (COMPOSITION DE DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT)

I. DEMANDE NOUVELLE :

1. Formulaire de demande d'agrément, à télécharger du site internet www.mhuv.gov.dz (**rubrique : agrément ingénieur**), à renseigner soigneusement et à signer par l'intéressé(e) avec la mention « **lu et approuvé** ». -Il est demandé au postulant de consulter la nomenclature pour le choix des spécialités dont il souhaite demander en utilisant le lien de téléchargement-
2. Photocopie(s) du(es) diplômes obtenu(s) : Ingénieur ou Master au moins dans le domaine des spécialités de l'ingénierie du secteur du bâtiment.
(Le diplôme obtenu auprès des universités étrangères il faut présenter un certificat d'équivalence au niveau des services compétents du M.E.S.R.S),
Quant aux diplômés de Master : le postulant doit présenter des documents prouvant le cursus de la formation pédagogique.
3. Deux (02) photos d'identités (avec cravate pour les hommes), identiques et récentes ;
4. Attestation(s) de travail prouvant l'expérience professionnelles du candidat.

II. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT :

Outre les pièces 1 à 4, il le demandeur de renouvellement d'agrément doit présenter :

5. Attestation(s) prouvant les plus importantes études réalisées, délivrées par les entreprises et/ou les opérateurs publics ;
6. Attestations d'affiliation ou de non affiliation, mises à jour auprès des caisses CNAS et CASNOS. - à présenter après communication de l'avis favorable.

N.B :

- Le dépôt des dossiers de demande d'agrément se fait les jours de réception : dimanche et mercredi, au niveau du siège du MHUV - Bureau des Ingénieurs - (135, rue Didouche Mourad),
- Tout dossier incomplet est irrecevable.